



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4925

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture - Saison 2019-2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4925 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS,
L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA
METROPOLE DE LYON POUR LA MISE EN PLACE DU
PASS CULTURE - SAISON 2019-2020 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Métropole de Lyon offre aux étudiants la possibilité d'accéder à des spectacles dans différents établissements de son territoire à des tarifs préférentiels, au travers d'un dispositif dénommé « Pass Culture ».

Ce dispositif a pour objectif de faire découvrir les différents établissements culturels de la métropole aux étudiants, de faciliter leur intégration culturelle dans la cité et de fidéliser ainsi de futurs spectateurs.

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

Théâtre de découverte, de partage, engagé au service d'une culture pour tous, ils accompagnent les publics à travers différentes actions : visites du site, partenariats avec différents établissements scolaires de la métropole, etc.

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon (ONL) réunit au sein d'un même établissement une salle de concerts de 2 100 places et un orchestre permanent, offrant aux 103 musiciens de l'Orchestre national de Lyon la possibilité de travailler une identité sonore forte et un rapport pérenne à son public.

Le prestige de cet Auditorium à l'architecture singulière, lui permet d'accueillir les virtuoses de renommée internationale et les plus grands solistes internationaux qui enrichissent l'expérience de l'orchestre et la notoriété de l'institution.

Par ailleurs pionnier dans le domaine de la médiation culturelle et de la transmission, l'Auditorium-ONL accueille chaque année près de 40 000 jeunes pour lesquels il propose et produit des manifestations spécifiques.

Le Théâtre des Célestins et l'Auditorium-ONL s'associent au dispositif Pass Culture proposé par la Métropole de Lyon aux étudiants, pour la saison 2019-2020.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, l'Auditorium-ONL et la Métropole de Lyon, dans le cadre du dispositif Pass Culture 2019/2020, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes seront imputées sur les crédits des budgets 2019 et 2020 :
 - Pour le Théâtre des Célestins : Programme : PROGARTCL, Opérations : CREAPROG et ACCPROG nature 7062.
 - Pour l'Auditorium-ONL : PRODUCTI07 ; Opération : SYMPH07 : nature 7062 (LC Astre 90).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER